Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

16/11/2023

ID: 030-213001886-20231023-D20231012-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU GARD

N° 2023.10.12

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2023

	NOMBRE DE MEMBRES			L'an deux mil vingt-trois et le 23 octobre à dix-neuf
ļ	AFFERENTS	EN	QUI ONT PRIS PART	heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
	AU CONSEIL	EXERCICE	A LA DELIBERATION	régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
				prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses
				séances, sous la Présidence de Monsieur Patrice
	15	15	15	PUPET, Maire.
				Présents: PUPET Patrice, AVOUAC Olivier,
DATE DE LA CONVOCATION			ONVOCATION	ARCIDIACO Isabelle, ROMEI Emmanuel,
				MARTINEZ Christine, BASSO Christine, APARISI
ı	11 octobre 2023			Marie-Hélène, SAYEN Gérard, COULET Suzanne,
				AZZOPARDI Jessie, VIALLET Jacky.
DATE D'AFFICHAGE			FICHACE	Absents représentés: BONY Romuald, GESSELLE
DAIL D'AFFICHAGE			FICHAGE	Anne, MOURRE Christèle, LENOIR Xavier.
11 octobre 2023				Absents non représentés :
11 Velovic 2025				<u>Quorum</u> : 11 présents, 15 votants.
ODJET DE LA DELIDEDATION				Monsieur BONY Romuald a donné procuration à Monsieur
OBJET DE LA DELIBERATION				AVOUAC Olivier. Madame GESSELLE Anne a donné procuration à Madame
	FINANCES : aide en faveur du Maroc suite au séisme du vendredi 8 septembre 2023			MARTINEZ Christine.
		<u>uu venureul 8 s</u>	eptembre 2025	Madame MOURRE Christèle a donné procuration à Madame
				ARCIDIACO Isabelle.
				Monsieur LENOIR Xavier a donné procuration à Monsieur ROMEI Emmanuel.
				Secrétaire de séance : COULET Suzanne
				. COULD'I DUZUIIIO

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'apporter une aide financière en faveur du Maroc suite au séisme du vendredi 8 septembre 2023. Il propose de le faire via le FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales). Ce fonds permet aux collectivités qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde. La somme de 150 € est proposée.

Le Conseil Municipal, Vu le budget,

après en avoir délibéré,

POUR: 12

CONTRE: 3

ABSTENTION: 0

- **DECIDE** d'octroyer la somme de 150 € pour venir en aide au Maroc suite au séisme du vendredi 8 septembre 2023,

Envoyé en préfecture le 16/11/2023 Reçu en préfecture le 16/11/2023

16/11/2023 Publié le

DECIDE de verser cette somme au « FACECO-aide à la popu ID: 030-213001886-20231023-D20231012-DE

DIT que cette somme sera imputée à l'article 65731

Le secrétaire de séance,

de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

COULET Suzanne

Certifié conforme,

Le Maire, **PUPET Patrice**

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la commune de Ners, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire